

FONCTION PUBLIQUE—LE PERSONNEL DES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question n° 910—L'hon. M. Dinsdale:

1. Combien d'emplois du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest sont détenus par les épouses de fonctionnaires travaillant dans les Territoires?

2. Dans quelles localités?

3. Quelles sont les catégories d'emplois?

4. Accorde-t-on la préférence aux résidents permanents et, dans l'affirmative, quelle est l'essence de cette préférence?

(Le document est déposé.)

LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS

Question n° 1021—M. Valade:

1. Au cours des années 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970, quel a été le total a) des importations (i) de produits transformés ou finis (ii) matières brutes, b) des exportations (i) de produits transformés ou finis (ii) de matières brutes?

2. Au cours des mêmes années, quel a été le total a) des importations (i) à destination du Québec (ii) à destination de l'Ontario (iii) à destination des autres provinces, b) des exportations (i) provenant du Québec (ii) provenant de l'Ontario (iii) provenant des autres provinces?

3. En ce qui a trait aux questions 1 et 2, comment se répartissent-elles pour a) le Japon, b) les États-Unis, c) l'Allemagne de l'Ouest, d) la Chine continentale, e) la Chine populaire (Formose), f) la Pologne, g) la Russie, h) la France, i) l'Italie, j) la Tchécoslovaquie, k) l'Angleterre?

(Le document est déposé.)

• (3.00 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LES PÉNITENCIERS

LA MUTINERIE À KINGSTON—LES RAPPORTS DU COMITÉ
DES CITOYENS ET DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Mr. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général s'il est disposé à déposer sur le Bureau de la Chambre, ou à divulguer autrement, dans la mesure où le document n'est pas confidentiel, le rapport du comité des citoyens qui a rencontré les détenus et dont le ministre a fait état dans sa déclaration du 17 avril.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, j'ai rencontré MM. Martin et Haggart, qui m'ont fait un rapport verbal sur les demandes des détenus et m'ont remis une note dont je ne saurais établir la valeur officielle. Mais j'ai tenu pour officielles les paroles qu'ils m'ont dites.

Maintenant, il faudrait que j'établisse si le document qu'ils m'ont remis correspond exactement à ce qu'ils ont dit et s'ils reconnaissent que cette note représente fidèlement les demandes formulées par les détenus.

[Traduction]

M. Baldwin: Afin de mettre à la disposition de la Chambre les renseignements très utiles que ce comité a probablement recueillis à cette occasion, le ministre va-t-il permettre à un ou plusieurs membres de ce groupe de

comparaître devant le comité parlementaire qui étudie actuellement la question des services correctionnels, étant donné que leur témoignage pourrait éclairer le comité quand il fera ses recommandations à la Chambre?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, le mandat qui a été donné à ce comité de citoyens était bien clair: c'était d'écouter ce que les détenus avaient à dire et de me faire rapport personnellement.

Maintenant, si les membres de ce comité veulent me faire part du résultat de leur expérience, je lirai certainement avec attention leurs remarques.

[Traduction]

M. Baldwin: Je voudrais poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudra peut-être revenir sur sa déclaration. Il n'a pas tout à fait répondu à ma question. Il pourrait peut-être le faire demain. Le ministre a annoncé dans sa déclaration qu'il avait ordonné l'établissement d'une commission d'enquête qui sera chargée de passer en revue les événements, de juger des responsabilités et de lui faire rapport. Je voudrais lui poser à peu près la même question. Lorsque ce comité aura fait son rapport, le ministre serait-il prêt à en dévoiler la teneur, en tout ou en partie, à faire publier ce rapport et à permettre aux membres de la commission de comparaître devant un comité parlementaire pour en discuter?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, à mon avis, il a toujours été entendu qu'il s'agissait de commissions établies pour étudier des problèmes internes et que, conséquemment, le rapport avait un caractère privé.

J'étudie sérieusement la possibilité de nommer, comme membres de cette commission d'enquête, des personnes qui ne sont pas à l'emploi du ministère.

LA MUTINERIE À KINGSTON—LES GRIEFS DES DÉTENUS

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général a fait l'éloge du comité des citoyens, et plus particulièrement de MM. Arthur Martin et Ron Haggart. Peut-il alors dire à la Chambre quels griefs le comité des détenus lui a fait tenir et quelle en était la nature? Le ministre s'occupe-t-il de remédier à l'état de choses?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, comme je l'ai indiqué, les griefs des détenus portaient sur les systèmes judiciaire, policier et pénitentiaire, en général. Cela correspond un peu aux plaintes de la société actuelle, qui portent moins sur le niveau de vie que sur le mode de vie. Il ne s'agit donc pas des conditions matérielles de détention comme telles, mais surtout des conditions de retour à la vie en société, et c'est pour cela que nous voulons réviser les conditions de détention.

Par ailleurs, j'ai indiqué que trois griefs d'ordre mineur avaient aussi été portés à notre attention.